

DÉLIBÉRATION n° 2026-67

**Portant nomination du Médecin Directeur du Service
universitaire de Santé Etudiante (SSE)**

Point inscrit à l'ordre du jour n° 9

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 541-1, L. 711-7, L. 831-1, L. 831-3, D. 714-20 à D. 714-27 ;
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-8, L. 1411-11, L. 6323-1 à L. 6323-1-15 et L. 6323-5 ;
Vu le décret n°2023-178 du 13 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion, mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu les Statuts du Service universitaire de Santé Etudiante (SSE) mis à jour le 08 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident la nomination du Dr Arnaud LE ROY en qualité de Médecin Directeur du Service universitaire de Santé Etudiante (SSE).**

Résultats du vote

Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				29		
Nombre de voix	pour	28	contre	0	abstention(s)	1
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**
Le Président de l'Université de La Réunion


Pr Jean François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**

Publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**